



Modif de la pension de ma fille

Par **Bertrandanne**, le **12/10/2009** à **17:28**

Bonjour,
ma fille rentre cette année en classe de BTS par alternance. Son statut d'étudiante se trouve-t-il modifié? Comme mes revenus ont changé puis je demander une révision de ma pension vu que elle touche un salaire. Quel moyen dois je utiliser?

Par **Patricia**, le **12/10/2009** à **19:51**

Bonsoir,

La révision de la pension alimentaire est possible en cas de modification des ressources de l'un des parents ou des besoins de l'enfant (chômage, départ en pension dans une autre ville, stages, école à l'étranger...)

Ressaisissez par LR/AR au tribunal, le JAF qui a statué le montant de cette pension lui faisant part de ces faits nouveaux. Justificatifs à l'appui.
Un avocat n'est pas nécessaire.